



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale  
**AUVERGNE - RHÔNE - ALPES**

Le 4 mars 2025

### **MRAe Auvergne-Rhône-Alpes**

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 19 février 2025 et le 4 mars 2025 :

### **AVIS DÉLIBÉRÉS**

- Parc photovoltaïque au sol sur les communes de Givors et Loire-sur-Rhône (69)
- Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Mornant (69)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chavanay (42)
- Reprises de portions de pistes existantes et amélioration du réseau de neige de culture sur la commune des Allues (73)
- Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Verchaix (74)

### **DÉCISIONS DÉLIBÉRÉES**

- Révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Virieu-le-Grand (01)
- Élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales, sur le secteur Les Arcs 1600 et 1800, de la commune de Bourg-Saint-Maurice (73)

### **Service presse IGEDD / MRAe**

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : [mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr)

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : [karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : [presse@ecologie.gouv.fr](mailto:presse@ecologie.gouv.fr)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

**La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes** émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>